



## RÉFLEXION SUR LES PESTICIDES EN MILIEU URBAIN

Guy Garand, Directeur général

Décembre 2001

## PROBLÉMATIQUE – ENJEUX

La région de Laval est un archipel qui comprend 77 îles et îlots dont 59 se retrouvent dans la rivière des Mille Îles, 14 dans la rivière des Prairies et 3 dans le lac des Deux-Montagnes. L'Île Jésus, qui est la plus grande île avec une superficie de 246,5 km<sup>2</sup> et la plus habitée, est entourée par la rivière des Mille Îles au nord et par la rivière des Prairies au sud, les deux étant émissaires du lac des Deux-Montagnes.

Ville de Laval est la quatrième ville la plus peuplée du Québec et elle représente approximativement 355 000 habitants soit 5 % de la population québécoise. L'étendue et la grande diversité de son territoire constituent une particularité importante de cette région. En effet, le sol est utilisé pour plusieurs types d'activités. La description de l'utilisation du sol provient des informations fournies par Ville de Laval (avril 1998). Les affectations sont réparties comme suit : agricole 28 %, résidentielle 23,3 %, industrielle 1,68 % et on compte six (6) terrains de golf.

En raison de notre modèle de développement résidentiel (maisons uni familiales et multi logements), et industriel, ainsi que de l'importance que le citoyen et la municipalité accordent à l'aménagement paysager des terrains, l'utilisation de pesticides ajoutés aux engrais pour l'entretien des pelouses et autres végétaux est sans contredit très répandue sur le territoire. Aussi, durant la saison estivale, on constate sur nos rues l'arrivée massive de camions de compagnies spécialisées dans l'épandage et l'entretien des espaces verts.

Malheureusement, nous ne connaissons ni les types, ni les quantités de pesticides qui sont utilisés chaque année en milieu résidentiel, industriel et sur les terrains de golf car le sujet n'est pas documenté. Par contre, depuis sa création, le CRE de Laval a répondu à plusieurs demandes d'information et plaintes reliées à l'épandage des pesticides en milieu résidentiel.

Aussi le gouvernement demande aux municipalités et à la population de mieux gérer leurs matières résiduelles et de diminuer l'enfouissement et par le fait même de composter les matières organiques. Selon l'engagement de la municipalité d'aller vers une collecte des matières organiques y compris le gazon coupé et les feuilles mortes pour en faire du compost, il serait impératif d'interdire et/ou limiter l'utilisation des pesticides à des fins esthétiques. Puisque le compost, qui peut comporter entre autres des feuilles et du

gazon provenant de la collecte des matières organiques, et qui est utilisé par les producteurs agricoles se retrouve dans les champs de culture, il serait donc sécuritaire pour la salubrité des aliments d'interdire l'usage des pesticides à des fins esthétiques.

Pour avoir une idée approximative des quantités de pesticides qui sont utilisées sur notre territoire, nous nous sommes référés à trois études réalisées sur des territoires similaires à Laval en terme de modèle de développement résidentiel. On constate ainsi que les propriétaires utilisaient de façon régulière ou occasionnelle des pesticides sur leur terrain dans les proportions suivantes : 60 % en banlieue de Sherbrooke (Collas 1994), 80 % dans l'ouest de l'île de Montréal (Gélinas et Perron, 1987), et finalement plus de 70 % dans les secteurs urbains de Lanaudière, dont 27 % d'entre eux ont fait appel à une entreprise spécialisée (Hamel-Fortin et al., 1989).

Plus souvent qu'autrement, la population en milieu urbain est exposée aux pesticides par ingestion et par voie respiratoire lors de l'application. Les pesticides sont transportés en suspension dans l'air (phénomène de la dérive) sous forme de fines gouttelettes pour atteindre les propriétés voisines non traitées initialement. Il y a aussi l'exposition par contact cutané, particulièrement chez les enfants au cours des heures qui suivent l'épandage.

Voici quelques chiffres qui sont révélateurs en ce qui concerne les cas d'intoxications aux pesticides et qui peuvent être matière à réflexion. En 1996, il y a eu au Québec 1 650 cas d'intoxications, dont 56 cas à Laval. Deux ans après, soit en 1998, il y a eu 2 582 cas d'intoxications au Québec et 105 cas à Laval (Direction santé publique de Laval, 2001).

Dans les zones industrielles, on constate de plus en plus l'apparition de grandes surfaces gazonnées, lesquelles demandent beaucoup d'entretien et requièrent l'utilisation de quantités abondantes de pesticides. Le phénomène est encore plus criant dans le cas des terrains de golf.

Un projet d'aménagement de terrain de golf a été réalisé il y a environ cinq ans en bordure de la rivière des Mille Îles dans le secteur Fabreville. La réalisation de ce projet a nécessité de la part du propriétaire l'obtention d'un certificat d'autorisation auprès du ministère de l'Environnement du Québec en raison de son empiètement dans la zone inondable 0-20 ans. On constate aujourd'hui une prolifération d'algues filamenteuses le long de la rive,

phénomène probablement attribuable à l'apport massif de produits chimiques (engrais et pesticides) dans le milieu immédiat.

L'emploi de pesticides vise à éliminer des espèces (animales et végétales) «considérées comme nuisibles». Dans le domaine de l'utilisation domestique, existe-t-il réellement des espèces nuisibles ou sont-elles simplement indésirables ? L'utilisation de pesticides pour l'entretien des pelouses par exemple répond d'avantage à une certaine vision étroite d'esthétisme malheureusement trop répandue et non à la présence d'espèces nuisibles pour la santé. L'être humain s'est passé de pesticides pendant des millénaires et pourtant il a réussi à évoluer adéquatement.

Les pelouses sont un concept importé d'Angleterre. Ce pays et le nôtre, ont des climats très différents. Les pelouses anglaises bénéficient d'un climat stable, humide et sans écart important de température. Au Québec, il en est tout autrement. On s'attend à avoir des pelouses impeccables, souvent d'une seule sorte de graminée alors que la nature nous démontre depuis toujours que la diversité des espèces est gage d'équilibre. Il faut donc s'interroger sur la pertinence de considérations uniquement esthétiques versus le rôle négatif que jouent les pelouses traditionnelles dans l'environnement. Il n'est pas question ici d'éliminer les pelouses mais plutôt nos méthodes culturales et nos attentes paysagères.

Deux autres facteurs sont à considérer dans la problématique de l'utilisation des pesticides. Il s'agit de la compétence des entreprises dans la manipulation de ces produits chimiques, ainsi que de la vente libre de ces produits. Il est en effet facile pour tous de se procurer des pesticides dans le commerce. On peut également s'improviser comme expert dans ce genre d'entreprise sans trop de formalités.

En conclusion, la vigilance est de mise car l'emploi inconsidéré de pesticides constituent un réel danger pour la santé humaine et pour l'environnement, d'autant plus que dans l'avant-projet de règlement-code de gestion des pesticides on dit bien, «les pesticides sont des substances toxiques». On doit donc tendre, sinon à leur élimination, à tout le moins à leur utilisation rationnelle.

## PROPOSITIONS – RECOMMANDATIONS

La réduction des risques pour la santé et pour l'environnement liés à l'utilisation des pesticides en milieu urbain nécessite une réflexion à deux volets. En voici les grandes lignes:

### Éducation et sensibilisation

Est-il vraiment important d'avoir un terrain exempt d'insectes et de mauvaises herbes ?

Les pesticides sont-ils véritablement nécessaires ?

Quels sont les moyens alternatifs aux pesticides ?

Devrait-on avoir une vision plus globale de notre environnement ?

Quels sont les effets des pesticides sur la santé et l'environnement ?

Les pesticides une solution rapide ! Mais à quel prix ?

Les pesticides sont-ils efficaces à long terme ? Ou faut-il répéter l'utilisation tous les ans ?

Etc.

Protéger sa santé et son environnement demande de modifier sensiblement sa perception et son approche face à l'entretien de la pelouse, à l'aménagement paysager et au jardin. Pour cela, les citoyens doivent accepter plus facilement la présence des mauvaises herbes et les insectes, lesquels sont généralement inoffensifs. Il faut donc, les amener à réfléchir sur leurs valeurs, et sur les actions et conséquences de celles-ci sur la santé et l'environnement. Cela devrait être fait par une campagne médiatique (radio, télévision, journaux régionaux et nationaux) lancée à chaque printemps.

De plus, tous les élèves de 4<sup>ème</sup>, 5<sup>ème</sup>, et 6<sup>ème</sup> année du primaire des quartiers urbains et plus particulièrement ceux des banlieues devraient être sensibilisés aux risques liés à l'utilisation des pesticides, tout en étant informés des solutions alternatives. Afin de rejoindre un plus grand nombre de résidences, un dépliant d'information et un questionnaire sur les risques d'intoxications aux pesticides et sur les moyens alternatifs pourraient être remis à chaque élève. Le questionnaire étant à compléter à la maison avec l'aide de ses parents. Les enfants sont en effet considérés comme d'excellents ambassadeurs.

Mais n'oublions pas que pour l'instant, la décision d'utiliser ou non des pesticides revient à chacun. Ceux-ci devraient être utilisés en dernier recours. L'aménagement paysager est avant tout là pour embellir et agrémenter notre environnement et non pour le détruire.

Législatif et réglementaire :

Devrait-on légiférer sur la vente des pesticides ?

Devrait-on légiférer sur l'utilisation des pesticides ?

Les compagnies devraient-elles soumettre aux municipalités la liste des produits et des quantités qu'elles utilisent sur son territoire ?

Les citoyens, les entreprises, les gouvernements (fédéral, provincial et municipal) doivent assumer leurs responsabilités et ce vis-à-vis de chacun.

Il est donc important et urgent que le gouvernement fédéral modifie et adopte sa loi sur l'homologation des pesticides existants.

Le gouvernement provincial doit élaborer des projets de loi et doit les faire adopter à court terme et ce sur les sujets suivants :

Interdire et/ou limiter l'utilisation des pesticides à des fins esthétiques ;

Interdire l'étalage et la vente libre des pesticides dans les commerces ;

Par règlement, les municipalités devraient interdire et/ou limiter l'utilisation des pesticides à des fins esthétiques. De plus, les municipalités devraient exiger des entreprises la liste des produits qu'ils utilisent. Autrement, les municipalités fourniront la liste des produits susceptibles d'être utilisés sur son territoire. Les entreprises pourront opérer sur un territoire, si et seulement si elles sont conformes au règlement municipal. Dans ce cas, les municipalités émettront un certificat d'autorisation.

Interdire immédiatement l'utilisation des pesticides à des fins esthétiques dans certains milieux (lieux publics : cours d'écoles et de garderies, parcs et terrains de jeux, édifices publics, etc.) afin de protéger les populations les plus sensibles (enfants, personnes âgées, etc.).

Le dit règlement devra comprendre des pénalités sévères lorsque des entreprises auront commis des infractions ou porteront atteinte à la santé humaine ou à l'environnement. Cela devrait aller de l'expulsion

d'un territoire à la résiliation de son certificat d'autorisation et ce pour plusieurs années.

## ARGUMENTS

D'aucuns diront que l'utilisation des pesticides a permis à l'homme d'atteindre un niveau de vie enviable et qu'il jouit présentement d'un environnement sain. Mais qu'en est-il réellement? Cet environnement a subi des transformations majeures depuis quelques décennies. Il s'est en fait grandement détérioré avec l'arrivée massive de substances chimiques, conséquence de l'industrialisation des sociétés depuis le siècle dernier. Rappelons simplement ici l'épisode du DDT. Cette transformation est en fait beaucoup plus profonde qu'elle ne l'a jamais été auparavant. La recherche du plus grand rendement à meilleur coût est le principal responsable de cette dégradation de l'environnement. Elle a de plus entraîné en même temps l'épuisement de ressources et la destruction d'habitats. Il y a à peine 50 ans, le Québec se vantait d'avoir l'une des plus importantes réserves d'eau douce et potable au monde. Aujourd'hui non seulement la qualité de l'eau de surface est en piètre état, mais les eaux souterraines sont aussi sérieusement menacées.

Nous sommes conscients que les pesticides ne peuvent être éliminés du jour au lendemain, mais cela doit se faire d'ici deux (2) à trois (3) ans maximum. Ainsi, nous devons mettre immédiatement en place des mécanismes de contrôle pour s'approcher de cet objectif qu'est l'élimination de ces matières chimiques polluantes. Rappelons que «l'effet toxique de la très grande majorité de ces produits ne se limite pas aux organismes visés». On ne peut pas et on ne doit pas tenter d'éliminer les espèces considérées comme indésirables (végétaux, insectes, vertébrés) car les conséquences à long terme sont inconnues et probablement non souhaitables pour l'équilibre écologique. On sait de plus que l'utilisation de pesticides, qui sont généralement non spécifiques, affectent même les espèces utiles. Par exemple, les insectes qui se classent souvent au début de la chaîne alimentaire sont les premiers affectés. Puisqu'ils sont très importants pour la santé des écosystèmes, leur élimination progressive et sans discernement provoquerait un appauvrissement irréversible du patrimoine naturel. Sans insectes, plusieurs espèces d'oiseaux, batraciens, reptiles seront directement affectés, sans compter les perturbations engendrées dans le phénomène de la pollinisation.

## MOYENS DE MISE EN ŒUVRE

D'ici à ce que l'utilisation des pesticides à des fins domestiques et esthétiques soit bannie, nous devons mettre en place un système de contrôle de leur utilisation. Par la suite il faudra élaborer un système de permis afin d'autoriser l'application de ces pesticides dans des situations particulières.

Un taux de taxation élevé devrait être appliqué sur la vente de ces pesticides. De même, un pourcentage devrait être prélevé à même le coût du permis. Ces revenus permettraient de défrayer les coûts liés à un programme de sensibilisation auprès de la population, ces pesticides étant trop souvent perçus comme étant inoffensifs pour l'homme. Ils permettraient aussi de mieux contrôler leur utilisation abusive. Cette approche aurait enfin pour effet de décourager leur emploi au profit de produits et de moyens alternatifs plus respectueux de l'environnement.